



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 199-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.464

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Daphinoff (Bern, Le Centre) (porte-parole)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Un essai avorté : des questions en suspens concernant le projet pilote de prolongement des horaires d'ouverture dans la vieille ville de Berne

Le projet pilote sur la flexibilité des horaires d'ouverture des magasins dans le centre-ville de Berne avait pour but d'examiner les deux aspects suivants : l'extension des horaires d'ouverture a-t-elle des retombées positives sur l'attractivité du centre-ville et sur le dynamisme du commerce de détail ? Cet essai était haut placé sur la liste des projets destinés à parer les difficultés structurelles persistantes propres au commerce de détail.

Le Conseil-exécutif a fait le choix de ne pas proroger cet essai pilote qui devait permettre de voir s'il sied de modifier les horaires d'ouverture des magasins en vieille ville de Berne. Or, cette décision intervient en dépit du fait que les deux enquêtes prévues n'ont pas encore été entièrement menées à bien, ce qui non seulement soulève la question de la sécurité juridique du processus, mais empêche également une évaluation appropriée. Pour le commerce de détail, le développement urbain et la promotion économique, ce sont de précieuses informations qui s'en vont à vau-l'eau.

En outre, les résultats obtenus jusqu'à présent révèlent la grande disparité existant entre le haut et le bas de la vieille ville ainsi que les défis particuliers qui restent à relever autour de la gare ainsi que pour les riveraines et riverains. Ce sont justement ces aspects-là qu'il aurait fallu passer au crible dans le contexte du projet pilote.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel jugement le Conseil-exécutif porte-t-il sur le fait que les deux enquêtes initialement convenues n'ont pas été réalisées et quelles conséquences en tire-t-il au regard de la sécurité juridique des projets pilotes ?

2. Pour quelles raisons la deuxième enquête n'a-t-elle pas été menée à bien ? Dans le prolongement de cette question, le Conseil-exécutif est-il prêt à la réaliser après coup afin de disposer d'une base de données solide ? En l'absence d'une deuxième enquête, on se prive de données de base qui permettraient de savoir exactement ce qu'il en est de l'évolution du comportement de la clientèle ou du chiffre d'affaires des commerces.
3. Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il des disparités substantielles existant entre le haut et le bas de la vieille ville en ce qui concerne les heures d'ouverture des magasins ?
4. Que sait-on concernant la situation particulière régnant autour de la gare et les conséquences pour les riveraines et riverains ? Quelle réponse le Conseil-exécutif compte-t-il y apporter ? Quelles sont les mesures jugées appropriées par le Conseil-exécutif pour améliorer la situation ?
5. Le Conseil-exécutif a-t-il examiné de manière approfondie les tenants et aboutissants de la hausse du chiffre d'affaires dans les entreprises d'au moins 50 collaboratrices ou collaborateurs, constatée dès la première enquête dans le cadre du projet pilote ? Dans la négative, a-t-il l'intention de le faire ?
6. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur la conclusion de l'enquête selon laquelle les commerces de la partie haute de la vieille ville n'ont apparemment pas eu de difficultés à recruter du personnel pour l'heure d'ouverture supplémentaire (rapport final en allemand, p. 35) ? Quelles conclusions en tire-t-il pour la discussion future sur les heures d'ouverture des magasins dans le commerce de détail ?
7. Le Conseil-exécutif est-il disposé à reprendre ou à prolonger le projet pilote afin de procéder à une deuxième enquête et de passer au peigne fin les questions en suspens ?

Motivation de l'urgence : le projet pilote sur des horaires d'ouverture des magasins plus flexibles en vieille ville de Berne arrive à son terme à la fin de cette année. Pour que la deuxième enquête qui était initialement convenue puisse avoir lieu et être évaluée à temps, il faut absolument que le Conseil-exécutif fournisse immédiatement des précisions sur la suite qui sera apportée. Sans décision prompte de la part du Conseil-exécutif, la possibilité qu'on aurait eu de pointer de manière fiable les évolutions du comportement de la clientèle ou les augmentations de chiffre d'affaires des commerces, puis de décider, à partir de cette base, d'une éventuelle prolongation du projet pilote avant la fin de l'année sera réduite à néant. L'urgence est donc de mise si l'on veut laisser aux femmes et aux hommes politiques la marge de manœuvre nécessaire à une évaluation pertinente et, le cas échéant, à la poursuite du projet pilote.

Destinataire
– Grand Conseil